

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 24 juin 2026

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Florence BOURGEOIS - Anne CHATILLON - Gérard CLERC - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Nicolas MERCAT - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Nathalie SCHMITT - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU - Florian MAITRE -

Excusés : Grégory BASIN - Aloïs CHASSOT - Jean-Marc DRIVET – Sylvaine FLEURIAU - - Cécile MERIGUET – Franck MORAT - Thierry REPENTIN -

Pouvoirs : Olivier ROGNARD à Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 22

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 18 juin 2026

Délibération N° C26-44

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL

- BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, président, précise que des modifications de prévisions de crédits sont nécessaires sur le Budget Général et sur le Budget annexe Aménagement.

L'acquisition, par voie de préemption, du tènement foncier situé sur la commune de Chambéry avenue des Follaz, approuvée par décision N° P26-07 du 13 mai 2026, nécessite un ajustement de la prévision de dépenses par rapport au montant prévu au Budget Primitif 2026.

Le montant des crédits à inscrire correspond au montant de l'acquisition : 1 340 000 €, augmentée des frais de notaire et du coût des démolitions, soit 1 410 000 €.

L'acquisition et les travaux de démolition étant réalisés en vue de la commercialisation du tènement en tant que terrain à bâtir, l'opération sera portée au Budget d'Aménagement avec le libellé « Bissy Follaz ». La dépense sera équilibrée par une avance du Budget Général, elle-même financée par recours à l'emprunt.

Ces propositions sont retracées dans la Décision Modificative N° 1 ci-dessous :

Budget Général :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Intitulé besoin	Chapitre/ Opération	Montant	Intitulé besoin	Chapitre/ Opération	Montant
Bissy Follaz - Avance au BA Aménagement	27	1 410 000,00 €	Emprunt Bissy Follaz	16	1 410 000,00 €
TOTAL		1 410 000,00 €	TOTAL		1 410 000,00 €

Budget Annexe Aménagement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Intitulé besoin	Chapitre	Montant	Intitulé besoin	Chapitre	Montant
Bissy Follaz	011	1 410 000,00 €	variation des encours (stock N)	042	1 410 000,00 €
TOTAL		1 410 000,00 €	TOTAL		1 410 000,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Intitulé besoin	Chapitre/Op ération	Montant	Intitulé besoin	Chapitre/Op ération	Montant
Stock de terrains à aménager (stockN)	040	1 410 000,00 €	Avance du Budget Général Bissy Follaz	16	1 410 000,00 €
TOTAL		1 410 000,00 €	TOTAL		1 410 000,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la Décision Modificative N° 1 telle que présentée ci-dessus.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
 Le 24 juin 2026


 Luc BERTHOUD
 Président